

MÂLAY LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 janvier 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 10 - PRESENTS/REPRESENTES : 9

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe, M. Stéphane MANZONI 2^{ème} adjoint, M. Jean-Pierre PALSON 3^{ème} adjoint, M. Philippe BOURCIER, Mme Claudette COLLOT, Mme Anne-Marie LOPEZ, M. Sébastien MISSAULT, Mme Annie ROMANIW conseillers

Absente excusée : Mme Martine ROSSIGNOL

Secrétaire de séance : Nicole VINCFNT

L'an deux mil vingt-trois
le 20 janvier à vingt heures,
le Conseil Municipal de la commune de Mâlay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire de la Commune.

2023/01/ 7.1 Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14/M57,

Vu les articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 du Code Générale des Collectivités Locales,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n° 2022-39 du 30 septembre 2022 relative à l'adoption du référentiel M 57

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : De fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit

Article 2 : La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 3 : Dire que le seuil d'amortissement des biens de faible Valeur est fixé à 500 € TTC

Autorise Mme Le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M57		Durée d'amortissement
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	2 ans
2031	Frais d'études non suivi de réalisation	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans
204	Subvention d'équipements versées pour le financement de biens mobiliers, matériel ou études	5 ans
204	Subvention d'équipements versées pour le financement de bâtiments et installations	15 ans
204	Subvention d'équipements versées pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droit et valeurs similaires	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles (à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une dépréciation)	2 ans
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains (parcs et espaces vert)	20 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	15 ans
21351	Appareils de levage, ascenseurs -Bâtiments publics	25 ans
2138	Autres constructions, dont bâtiments légers, abris	15 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
215731	Matériel roulant de voirie	10 ans
215738	Autres matériels et outillage de voirie	5 ans

2158	Autres installations, matériel et outillage techniques, dont : - équipements sportifs - équipements des cuisines - équipements de garages et ateliers	15 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21821	Matériel de transport ferroviaire	8 ans
21828	Autres matériels de transport	
21828	Matériel de transport : voitures	5 ans
21831	Matériel informatique scolaire	5 ans
21838	Autre matériel informatique	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2186	Cheptel	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	9	0	0

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance

Nicole VINCENT



Le Maire,

Danielle POUTHÉ

